

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1709

présenté par

M. Vuibert, M. Marion, M. Pellerin, M. Vojetta, Mme Jacqueline Maquet, M. Batut, M. Giraud,
M. Daubié, M. Haury, M. Ardouin, M. Perrot, M. Ledoux, M. Lamirault, Mme Métayer et
M. Belhaddad

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.